

BARÈME - Commission Consultative Paritaire Locale 1 pour les établissements de MADAGASCAR

1 - ANCIENNETÉ DE SERVICE :

Echelon	2 - 3 - 4	5 - 6 - 7	8	9	10	11 et HC	Classe Exceptionnelle
Points	15	18	17	16	13	12	2

2 - NOTATION :

- **Notation pédagogique** (uniquement si l'agent n'a pas bénéficié de rendez-vous de carrière PPCR)
40 points maximum : note pédagogique (sur 20) x 2

OU

- **PPCR** (si l'agent a bénéficié de rendez-vous de carrière)
40 points maximum selon l'appréciation générale :

Appréciation	<i>A consolider</i>	<i>Satisfaisant</i>	<i>Très satisfaisant</i>	<i>Excellent</i>
Points	5	25	30	40

OU

- En cas d'absence de notation pédagogique et d'évaluation PPCR, une note médiane de 20 points sera attribuée

.....

Les certifications et expériences complémentaires n'ont pas été prises en compte dans le barème mais seront examinées lorsqu'elles apparaissent dans le profilage du poste.

IMPORTANT : La priorité est accordée au barème. Une bonification de 10 points est attribuée sur le voeu n°1 du candidat si celui-ci est un voeu **ville**.